

CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance du 28 novembre 2025

Quorum : 7

Présents :

M. CAPELLI Dominique, M. MATHIEU Claude, M. MERLAND Olivier, M. NIZZARDI Pascal, Mme OLIVIER Hélène, M. PETITJEAN Laurent, M. PROVENZANO Baptiste, Mme ROSATI Hélène

Excusé(s) :

M. DIDIOT Fabrice, M. LOISEAU Sébastien, Mme PERSON Eléonore

Secrétaire de séance : M. CAPELLI Dominique

Président de séance : Mme OLIVIER Hélène

1 - Tarif 2026 des redevances de l'eau

La tarification des services d'eau potable et d'assainissement est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule notamment que les tarifs des services d'eau et d'assainissement doivent être votés par l'assemblée délibérante.

En outre, les dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau sont modifiées depuis le 1^{er} janvier 2025, par le décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024. Certaines de ces redevances sont dues par le service public compétent, mais peuvent être répercutées à l'abonné sous forme de « contre-valeur ».

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code de l'Environnement
- Vu les tarifs 2026 des redevances fixées par l'Agence de l'eau
- Vu les coefficients de modulation communiqués par l'Agence de l'eau, et intervenants dans le calcul des redevances

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe comme suit les éléments de facturation de l'eau et de l'assainissement,
 - Eau potable**
 - Abonnement : **10 euros par semestre**
 - Consommation : **1,51 € du m3 jusqu' 200 m3 consommé par an et à 1,10 € à partir du 201ème m3**
 - Organismes publics :
 - Redevance consommation : **0,34€ / m3**
 - Redevance performance eau potable : **0,10952 € / m3**
 - Redevance prélèvement : **0,0759 € / m3**

Autorise le Maire à appliquer ces tarifs à compter du **1^{er} janvier 2026**.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Tarif columbarium

Madame le Maire présente le nouveau règlement du columbarium et du jardin du souvenir au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement du columbarium et :

Article 1 – Tarifs des concessions funéraires

À compter du 1er décembre 2025, les tarifs pour l'achat des concessions funéraires sont fixés comme suit :

- **Concession de 30 ans**, renouvelable : **1 000 €**

La somme devra être réglée **au moment de l'achat de la concession**, auprès du **Service de Gestion Comptable de Verdun**. A l'expiration de la période de concession, celle-ci pourra être renouvelée suivant le tarif en vigueur.

Article 2 – Accès au jardin du souvenir

L'accès au **jardin du souvenir** est **gratuit** pour les usagers.

Il est installé dans le Jardin du Souvenir une colonne permettant l'identification des personnes dispersées, le tarif de la gravure est de **30 euros**.

Toutefois, **toute dispersion de cendres** devra faire l'objet **d'une demande d'autorisation écrite préalable**, déposée en mairie.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Décision modificative

Madame le Maire propose de faire un virement de crédit de 20 000 € du budget de la commune vers celui du service des eaux car les crédits sont insuffisants pour régler les dernières factures reçues et de ne pas augmenter le prix de l'eau..

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Modification du RIFSEEP

Madame le Maire propose de modifier le RIFSEEP pour y intégrer la catégorie B grade rédacteur suite au changement de catégorie de la secrétaire de Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 – Demande de subvention voyage collègue

Le Collège de Clermont en Argonne nous informe qu'un séjour en Italie pour les élèves de 5ème se déroulera du 17 au 22 mai 2026 et un séjour en Espagne pour les élèves de 4ème et 3ème aura lieu du 8 au 13 mars 2026. Quatre élèves de notre commune sont concernés par ces voyages scolaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde une subvention de 100 € pour les élèves qui participeront à ce voyage.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6- Document d'aménagement forestier

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le document d'aménagement forestier de 2026 à 2045 que l'ONF lui a présenté ainsi qu'à monsieur Petitjean.

Il sera présenté par l'ONF lors d'un prochain Conseil Municipal en janvier à l'ensemble du Conseil Municipal.

6 - Questions diverses

Sortie des aînés, colis de Noël

La cabaret l'Angelmont ou devait avoir lieu la sortie des aînés est fermé, madame le Maire propose de se renseigner dans d'autres établissements similaires, il y en a un en Alsace et un à Reims, ainsi que pour le transport pour organiser cette sortie en février. Des conseillers proposent d'organiser un repas comme avant, mais ceux ci ne sont plus organiser car lors des derniers repas des aînés, il y avait de moins en moins de participants (à peine une vingtaine) ou de revoir l'organisation de la cérémonie des vœux du Maire. Madame le Maire propose de continuer les colis de Noël car tous les aînés en bénéficient.

Fait à DOMBASLE EN ARGONNE
Le Maire,